AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 7e jour du mois de décembre 2015, au lieu ordinaire des sessions, a adopté le règlement numéro 224-2015 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Épinettes par la Ville de Brownsburg-Chatham.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la *Loi*.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 23e jour du mois de décembre 2015.

Le Directeur général et greffier,

René Tousignant, MAP,OMA